



ENJEU DE CONSERVATION EN RÉGION PACA

FORT

Riche en espèces et menacé

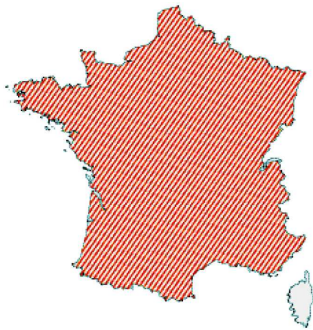
Habitat d'intérêt communautaire

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.

Milieux
humides

CODE EUR
H3140

Correspondance cahiers d'habitats : 3140-1, -2 / Corine biotope : 22.12x22.44 et 22.15x22.44



Description

Cet habitat correspond à la végétation des bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, rivières lenticques, dans lesquelles les characées (petites algues vertes) se développent en mélange ou non avec d'autres algues. Les characées sont des espèces pionnières, printanières ou estivales. Elles s'effacent peu à peu avec l'installation d'autres plantes aquatiques ou avec l'évolution naturelle des milieux par comblement progressif.

Situation en PACA

Dans le domaine méditerranéen l'habitat est connu dans les marais de Camargue, de Crau et des Baux-de-Provence. Il se retrouve également dans les lacs temporaires du Centre-Var. On le retrouve également le long des vallées du Rhône et de la Durance, souvent dans les anciennes gravières. Il est aussi potentiellement présent dans l'ensemble du domaine alpin mais sa répartition précise est très mal connue.



Herbier de Characées dans une zone humide eutrophe à Potamot pectiné
PHOTO : J. BARET, DOCOB ETANG DE BERRE

Etat de conservation en France

MEDIT	ALPIN
inadequat	inadequat

ETAGE DE VEGETATION	
	NIVAL
3000 m	ALPIN
2100 m	SUBALPIN
1600 m	MONTAGNARD
900 m	SUPRA-MEDITERRANEEN
600 m	MESO-MEDITERRANEEN
100 m	THERMO-MEDITERRANEEN
0 m	



PHOTO : DOCOB CAMARGUE

Facteurs de vulnérabilité

- characées sensibles à la concurrence d'autres algues ou plantes aquatiques.
- characées sensibles au comblement, à la pollution ou à la dégradation des milieux aquatiques.
- habitat propice à la reproduction de la faune (frayères poissons, amphibiens, libellules...)

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- changement dans la régulation des niveaux d'eau, drainage, assèchement, piétinement....
- pollution et dégradation des milieux aquatiques (engrais, herbicides).

Actions favorables

- éviter le recalibrage, le curage, l'assèchement, le comblement ou le piétinement des rives.
- surveiller le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser ou même éliminer l'habitat (exemple : Peupliers).
- veiller à la bonne qualité des eaux environnantes : délimiter les zones réservées à la pêche et aux activités nautiques et sportives, participer aux programmes de réhabilitation (fermeture de carrières d'exploitation de sables et graviers et remise en eau du site).

Liens utiles

DOCOB :
www.side.developpement-durable.gouv.fr

Fiches INPN + cahiers d'habitats :
<http://inpn.mnhn.fr>

DREAL :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r167.htm>